

PROTOCOLE « COVID » à destination des usagers de l'école de musique.

- Les accompagnants ne sont pas admis dans les locaux de l'école de musique.
- Pour l'instant, seuls les cours individuels sont autorisés.

Mesures barrières et de distanciation physique :

→ Se désinfecter les mains dès l'entrée dans les locaux avec du gel hydroalcoolique à disposition.

→ Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) ne pas se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage non unique

Truc /astuce : pensez à utiliser son coude/son poignet pour appuyer sur le poussoir, idem pour ouvrir les portes quand c'est possible...

→ Éviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche

→ Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt

→ Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable

→ Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique :

→ ne pas serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni l'accolade ;

→ distance physique d'au moins 1 mètre ; pas question de se prêter un instrument de musique, un stylo...

→ Mettre un masque

Le port du masque pour les enseignants comme pour les élèves est obligatoire*

*Pour les instrumentistes à vent, un dispositif spécifique est aménagé : port obligatoire d'une visière protectrice pour les enseignants et respect du placement de part et d'autre du panneau de plexiglass dont sont pourvues certaines salles.

→ Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15)

→ Un contrôle systématique de température à l'entrée des établissements/structures est exclu mais toute personne est invitée à mesurer elle-même sa température en cas de sensation de fièvre et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de COVID-19.

Le directeur
Frédéric GERMOT